



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Concierge de bâtiment administratif ou d'enseignement 2

Code fonction

6.23.017

2. But de la fonction

Nettoyer, entretenir et contrôler les travaux de nettoyage d'un bâtiment et en assurer la surveillance.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- des tâches identiques à celles du concierge de bâtiment administratif ou d'enseignement 1, mais dans un bâtiment d'une superficie plus importante, avec un personnel restreint.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	C	B	C	D	D	Cl. max. 07
Points	12	4	16	15	20	Total 67